

**37 - 16/12/2025 FOURNITURE D'ELECTRICITE INFÉRIEURE A 36 KVA ET SUPÉRIEURE A 36 KVA  
POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES ENTITES  
MUNICIPALES DE LA COMMUNE, DU CAMPING MUNICIPAL LE ROUSSILLONNAIS, DE LA  
CAPITAINERIE DU PORT, DU SERVICE TRANSPORT DE LA COMMUNE ET DU CCAS  
COMMUNAL (4).**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER</b>	<b>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES" : 1.1 Marchés Publics</b>	<b>DECISION MUNICIPALE N° 37</b>
---	---	--

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4**

**Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,**

**Vu les autorisations budgétaires en cours,**

**Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :**

**OBJET : Fourniture d'électricité inférieure à 36 KVA et supérieure à 36 KVA pour les bâtiments communaux et l'éclairage public pour les entités municipales de la Commune, du camping municipal le Roussillonnais, de la capitainerie du port, du service transport de la commune et du CCAS communal.**

<b>Article 1 :</b>	<p>Dans le cadre d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité inférieure à 36 KVA et supérieure à 36 KVA pour les bâtiments communaux et l'éclairage public pour les entités municipales de la commune, du camping municipal le Roussillonnais, de la capitainerie du port, du service transport de la commune et du CCAS communal, d'une durée de 48 mois, il a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 15 décembre 2025 :</p> <p>Pour le lot 1 « fourniture d'électricité inférieure à 36 KVA » : la société EDF COMMERCE (78008 PARIS 8) avec l'offre de base dont le prix est fixe, pour un montant annuel estimatif de 275 912,21 euros T.T.C.</p> <p>Pour le lot 2 « fourniture d'électricité supérieure à 36 KVA » la société EDF COMMERCE (78008 PARIS 8) avec l'offre de base dont le prix est fixe, pour un montant annuel estimatif de 373 649,27 euros T.T.C.</p>
--------------------	---

**Fait à Argelès-sur-Mer, le : 16/12/2025.**

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

**Le :**

**Certifié exact.**

**ACTE PUBLIÉ**

En date du 22/12/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

**Lé Maire,**

  


**REÇU EN PREFECTURE**

Antoine PARRA le 22/12/2025

application/pdf-e-signature.com

99\_AU-056-216600080-20251216-DE037\_25121



